



REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL



**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
(M.E.F.)**

**INSPECTION GENERALE DES FINANCES
(I.G.F.)**

**RAPPORT D'AUDIT DU CENTRE D'EXCELLENCE
D'AFRIQUE POUR L'IMPACT DE DEVELOPPEMENT
COLLEGE OF ENGINEERING EN ENERGIE,
INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT
(CoE-EIE) AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2022.**

Etabli par Messieurs :

- **Norbert BALARO**, Inspecteur des Finances, **Président** ;
- **Massaoudou SALEY**, Inspecteur des Finances, **Rapporteur** ;
- **Gilbert IDOHOU**, Inspecteur-Vérificateur, **Membre**.

N° 003 -C/2023/MEF/IGF du 13 FEV 2023

FEVRIER 2023

SOMMAIRE

	Page
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
FICHE RECAPITULATIVE PROJET COE-EIE	V
INTRODUCTION	1
I. OBSERVATIONS	4
1.1. DE LA PRESENTATION DU PROJET CEA IMPACT.....	4
1.1.1. Historique du projet	4
1.1.2. Objectifs du projet.....	4
1.1.3. Bénéficiaires du projet	4
1.1.4. Durée du projet	5
1.1.5. Coût du projet	5
1.1.6. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet.....	7
1.2. DE L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	9
1.3. FONCTIONNEMENT REGULIER DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION SUR LA PERIODE ..9	
1.4. DE LA GESTION DES MATIERES	12
1.4.1. Les immobilisations.....	12
1.4.2. Les stocks	13
1.4.3. La gestion du carburant	14
1.5. DE LA GESTION BUDGÉTAIRE	17
1.6. DE LA GESTION COMPTABLE	22
1.7. DE LA GESTION FINANCIERE	24
1.7.1. Du financement du projet par les bailleurs	24
1.7.2. Du financement du projet sur ressources propres.....	28
1.8. DE L'ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET	30
1.8.1. L'analyse de l'avancement physique.....	30
1.8.2. Niveau de décaissement de la subvention globale.....	32
1.9. APPRÉCIATION DES PIÈCES DE DÉPENSES	33
1.10. DE LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGNES AVEC LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE ET AUTRES IMPLIQUEES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	37
II. RECOMMANDATIONS.....	41
2.1. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS ANTERIEURES.....	41
2.2. DES NOUVELLES RECOMMANDATIONS	41
CONCLUSION	42

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDPE	:	Agent contractuel de droit public de l'Etat
AFD	:	Agence Française pour le Développement
AID	:	Association Internationale pour le Développement
ANO	:	Avis de Non Objection
AUA	:	Association des Universités Africaines
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	:	Banque mondiale
CEA-Impact	:	Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Impact de Développement
CEA-SMIA	:	Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques Informatiques et Applications
CCMP	:	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
CCS	:	Comité Consultatif Sectoriel
CCSI	:	Comité Consultatif Scientifique International
Cf.	:	Confer
CNP	:	Comité National de Pilotage
CoE-EIE	:	Collège of Engineering en Energie, Infrastructure de transport et Environnement
CUP	:	Comité Universitaire de Pilotage
CODIR	:	Comité de Direction
COSO1	:	Committee Of Sponsoring Organizations Of the Treadway Commission
CPMP	:	Commission de Passation des Marchés Publics
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DC	:	Demande de Cotation
DNCMP	:	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DRP	:	Demande de Renseignement et de Prix

ED	:	Entente Directe
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FE	:	Fonctionnaire de l'Etat
IGF	:	Inspection Générale des Finances
ILD	:	Indicateurs Liés aux Décaissements
INC	:	Instance Nationale de Coordination
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MdP	:	Manuel de Procédures
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
P.J.	:	Pièce Jointe
PMO	:	Plan de Mise en Œuvre
PRMP	:	Personne Responsable des Marchés Publics
PTAB	:	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PV	:	Procès-verbal
RF	:	Responsable Financier
RSE	:	Responsable Suivi-Evaluation
RLD	:	Résultats Liés aux Décaissements
SMO	:	Structure de Mise en Œuvre
S/PRMP	:	Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAC	:	Université d'Abomey-Calavi

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif du budget par centre.....	6
Tableau 2 : Synthèse budgétaire du projet CoE-EIE.....	6
Tableau 3 : Fonctionnement régulier des organes.....	9
Tableau 4 : Liste des immobilisations acquises sur la période*.....	12
Tableau 5 : Détail des fournitures achetées sur la période.....	13
Tableau 6 : Point des carburants.....	14
Tableau 7 : Détail des retours de TV de la période.....	15
Tableau 8 : Point d'exécution budgétaire.....	17
Tableau 9 : Situation des comptes désignés au second semestre 2022.....	25
Tableau 10 : Point des chèques et ordres de virement en circulation au second semestre 2022.....	26
Tableau 11 : Point financier du compte « génération des revenus ».....	28
Tableau 12 : Détail des emplois du compte « génération des revenus ».....	29
Tableau 13 : Point des ordres de virement en circulation.....	30
Tableau 14 : Synthèse des performances du projet.....	31
Tableau 15 : Niveau de décaissement de la subvention globale au 31 décembre 2022.....	32
Tableau 16 : Point des partenariats noués avec des centres et universités.....	37



FICHE RECAPITULATIVE PROJET CoE-EIE

N°	ELEMENTS	DONNEES	COMMENTAIRES
1	Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC/UAC)	College of Engineering en Energie, Infrastructure de Transport et Environnement (CoE-EIE)	
2	Localisation (adresse et coordonnées)	EPAC, campus d'Abomey-Calavi	
3	Nom et Prénoms du Coordonnateur	Professeur ALITONOU Guy Alain	
4	Contact du coordonnateur	97094968	
5	Nombre de salariés	11	dont 06 FE ; 02 ACDPE ; 02 agents conventionnés de l'UAC et 01 agent recruté par le projet
6	Période sous revue	Second semestre 2022	
7	Total ressources	2 400 000 000 FCFA	Sur la durée de 4 ans équivalant à la durée de vie du projet.
8	Montant total des prévisions du budget	614 423 928 FCFA	Pour le 2nd semestre 2022
9	Montant total des réalisations du budget	229 685 053 FCFA	Pour le 2nd semestre 2022
10	Manquant de caisse (montant)	-	
11	Manquant constaté	-	
12	TVA non prélevée	-	
13	TVA prélevée non reversée	-	
14	AIB non prélevé	-	
15	AIB prélevé non reversé	-	
16	Autres taxes	-	

N°	ELEMENTS	DONNEES	COMMENTAIRES
17	Autres montants manquant	-	
18	Montant total des dépenses inéligibles	-	
19	Montant total des dépenses non justifiées	-	
20	Montant total des autres dépenses irrégulières	-	
21	Montant total des dépenses insuffisamment justifiées	-	




INTRODUCTION

Suite à l'appel à projets régional lancé en août 2018 par l'Association des universités africaines (AUA), deux centres d'excellence ainsi qu'un collège d'ingénierie de l'université d'Abomey-Calavi ont été sélectionnés au Bénin pour bénéficier du programme régional ACE (Africa Centers of Excellence) Impact.

Le projet a obtenu le financement mixte (don et prêt) d'un montant global de 17,2 millions de dollars US cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD respectivement à travers l'accord CREDIT NUMBER 6509-BJ GRANT NUMBER D532 du 02 mars 2020 entre le Bénin et l'Association Internationale de Développement (IDA pour don et prêt) et la convention de crédit ACE n° CBJ 1253 01 E en date du 29 mai 2020 entre la République du Bénin et l'Agence Française de Développement (AFD pour le prêt).

Dans les modalités de mise en œuvre du programme, il est prévu que « **les comptes des projets seront audités par l'Inspection Générale des Finances (IGF), instance chargée au niveau national du contrôle de la gestion financière de tous les ministères au Bénin** ».

Il est également mentionné au point 5.1 du contrat de performance et de financement signé le 19 juin 2020 entre le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi et le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, qu'au nombre des outils de suivi et d'évaluation, figurent « **les rapports d'audit internes sur la qualité et l'efficacité, la vérification par des réviseurs externes et des rapports d'audit de performance** ».

Ainsi, par ordre de mission n°126/2022/MEF/IGF/DAAFC du 27 juillet 2022 (Cf. PJ n°1), l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Service a confié l'audit du deuxième semestre 2022 à la commission composée comme suit :

- **Président** : Monsieur **Norbert BALARO**, Inspecteur des Finances ;
- **Rapporteur** : Monsieur **Massaoudou SALEY**, Inspecteur des Finances ;
- **Membre** : Monsieur **Gilbert IDOHOU**, Inspecteur-Vérificateur.

L'objectif général est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion du projet en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

De manière spécifique, il s'agira de fournir une assurance sur :


- le bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
- la gestion comptable et financière des ressources du projet ;
- le respect des procédures de passation des marchés et d'exécution des commandes publiques ;
- l'atteinte des objectifs du projet à travers la mise en œuvre adéquate des contrats/conventions signés avec les différents partenaires et/ou prestataires du projet.

La commission de vérification a disposé de trente (30) jours pour sa mission.

Pour mener à bien sa mission, la commission de vérification, a adopté une démarche méthodologique qui se présente ainsi qu'il suit :

- échanges approfondis avec les coordonnateurs des trois entités bénéficiaires du programme ;
- réunion de cadrage et de lancement avec les divers acteurs impliqués dans l'exécution du projet ;
- collecte des textes et tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- organisation des travaux d'audit ;
- rédaction du draft de rapport d'audit prenant en compte les recommandations ;
- présentation des résultats obtenus et conclusions du rapport et discussion des recommandations et des échéanciers de mise en œuvre avec les coordonnateurs des projets ;
- travaux de contrôle d'assurance qualité du rapport.

Par ailleurs, au regard du dispositif en place pour la mise en œuvre des trois projets CEA, les diligences relatives au volet passation des marchés



exécutés au niveau du Spécialiste en Passation de Marchés (SPM), acteur rectoral, ont fait l'objet d'un rapport unique et commun à tous les trois centres.

Le volet relatif au contrôle interne et au fonctionnement des organes de gouvernance a été pris en compte lors des précédents audits, la commission s'est donc intéressée à la mise en œuvre des recommandations y relatives.

Dans le respect du principe du contradictoire, le projet de rapport a été adressé au Coordonnateur, au Responsable Financier, à l'Agent Comptable de l'UAC et au Spécialiste en Passation de Marchés qui ont produit leurs contre-observations.

Le présent rapport rend compte des résultats des travaux de la commission s'articule autour des points suivants :

- **Observations ;**

- **Recommandations.**



I. OBSERVATIONS

1.1. DE LA PRESENTATION DU PROJET CEA IMPACT

1.1.1. *Historique du projet*

Le programme régional ACE (Africa Centers of Excellence) Impact cible 12 pays d'Afrique de l'Ouest, centrale et pays du Sahel, à savoir Burkina Faso, Gambie, Guinée, Cameroun, Nigéria, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Ghana et Djibouti.

Actuellement au plan régional, le programme finance 53 centres dont 43 Centres d'Excellence (25 nouveaux et 18 issus de CEA I), 5 centres émergents et 5 collèges d'ingénieurs, sélectionnés de manière compétitive au terme d'une évaluation indépendante, transparente et fondée sur le mérite.

Au Bénin, l'Institut de Mathématique et de Sciences Physiques (IMSP) l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) et l'Institut National de l'Eau (INE) abritent respectivement le Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques, Informatique et Applications (CEA-SMIA), le College of Engineering en Energie, Infrastructures de transport et Environnement (CoE-EIE), le Centre d'excellence Africain pour l'Eau et Assainissement (C2EA).

1.1.2. *Objectifs du projet*

Le programme ACE IMPACT vise à stimuler les capacités de formation et de recherche en créant des centres régionaux d'excellence pouvant attirer les meilleurs étudiants, développer la qualité de leurs formations au niveau Master et Doctorat. Il vise aussi à articuler les recherches effectuées par ces étudiants avec les enjeux de développement nationaux et régionaux afin de répondre à la demande de compétences et de personnel hautement qualifié et aux besoins de production de connaissances et d'innovation, nécessaires au développement des secteurs stratégiques.

1.1.3. *Bénéficiaires du projet*

Trois établissements de l'Université d'Abomey-Calavi accueillent ce projet :

- le CEA-SMIA (Sciences Mathématiques, Informatique et Applications) de l'IMSP de Dangbo pour la thématique Mathématiques appliquées et informatique ;

- le C2EA (Eau et Assainissement) de l'Institut National de l'Eau (INE) pour la Gestion durable de l'eau ;
- le CoE-EIE (Energie, Infrastructures de transport, et Environnement) pour les Sciences de l'ingénieur.

Un accord de rétrocession a été signé le 19 juin 2020 sous forme d'un contrat de performance entre le gouvernement du Bénin et l'Université d'Abomey-Calavi, hôte des centres d'excellence et du collège d'ingénierie. Ce contrat de performance encadre le flux fiduciaire entre ces deux acteurs et fixe les objectifs à atteindre par les Centres d'excellence qui sont sous la responsabilité de l'Université.

1.1.4. Durée du projet

Le projet des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact sur le Développement a été mis en vigueur depuis le 26 juin 2020 par la Banque mondiale et le 15 novembre 2020 pour l'AFD. Il s'étend sur une durée de **quatre (04) ans**.

1.1.5. Coût du projet

Le projet a obtenu le financement mixte (don et prêt) d'un montant global de **17,2 millions** de dollars US cofinancé par la Banque mondiale et l'AFD comme suit :

- **6 millions US\$ pour** l'Association Internationale de Développement (IDA) (don de 4 millions US\$ et 2 millions US\$ de prêt) suivant l'accord CREDIT NUMBER 6509-BJ GRANT NUMBER D532 du 02 mars 2020 ;
- **11,2 millions US\$** à titre de prêt pour l'Agence Française de Développement (AFD, soit **10 millions €** suivant la convention de crédit ACE n° CBJ 1253 01 E en date du 29 mai 2020).

Le détail par centre se présente comme suit :

Tableau 1 : Récapitulatif du budget par centre

Projet bénéficiaire	Montant en dollars américains
CEA-SMIA	4 000 000
C2EA	6 000 000
CoE-EIE	4 000 000
Fonds non répartis	1 200 000
PASET	2 000 000
Fonds global des Projets	17 200 000

Source : Accords de financement

Ce projet intègre une approche axée sur les résultats utilisant des indicateurs liés aux décaissements (DLI). Le détail du coût estimatif par plan d'actions pour le CoE-EIE est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Synthèse budgétaire du projet CoE-EIE

Code	Résultats liés au décaissements (Actions)/Activités/Tâches	Nombre d'actions prévues	Coût global	
			en dollars	FCFA
A1	PREPARATION INSTITUTIONNELLE	1	50 386	30 231 600
A2	IMPACT DE DEVELOPPEMENT	-	-	-
A3	NOMBRE D'ETUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA REGIONALISATION	5	414 199	248 519 400
A4	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	25	1 939 500	1 163 700 000
A5	PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	13	518 500	311 100 000
A6	GESTION FINANCIERE REGULIERE ET DE QUALITE	2	59 000	35 400 000
A7	IMPACT INSTITUTIONNEL	-	-	-
A8	GOVERNANCE ET GESTION DU PROJET	22	1 018 415	611 049 000
	Total	68	4 000 000	2 400 000 000

Source : Données fournies par le Projet

Huit (08) grandes activités constituent la charpente du document de projet.

1.1.6. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du Projet

Conformément à l'arrangement institutionnel retenu, les principaux acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet CEA IMPACT sont rattachés à trois (3) niveaux :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Comité National de pilotage) ;
- Université d'Abomey-Calavi (Comité Universitaire de Pilotage) ;
- Entités bénéficiaires des projets (Des comités spécialisés et la coordination).

Placé sous l'autorité du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Comité National de Pilotage est chargé de superviser, de guider et d'apporter un soutien à la mise en œuvre du projet au **niveau national**. Il est chargé également de plaider en faveur d'une collaboration au niveau national dans l'enseignement supérieur et d'assurer la liaison entre le projet, les autres ministères sectoriels, les partenaires de l'industrie, ainsi qu'avec le grand public.

Au niveau rectoral, le comité Universitaire de Pilotage est créé par arrêté rectoral et ses membres sont nommés par le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi. Il a pour mission de s'assurer que le projet est conduit suivant les accords signés et que les transactions sont faites conformément aux politiques, aux objectifs et aux procédures et sont contrôlées de manière adéquates.

Les 3 projets sont créés par arrêté du Ministre respectivement au sein de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP), à l'Institut National de l'Eau (INE) et à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC).

Au niveau de chaque projet, il est prévu et mis en place :

- Un Comité Consultatif Scientifique International (CCSI), composé d'universitaires de renom à l'échelle internationale pour fournir des conseils et des informations sur les activités de formation et de recherche du domaine de compétence du Centre.

- Un Comité Consultatif Sectoriel (CCS) composé d'un représentant de chaque partenaire sectoriel du centre. En collaboration avec le Comité Consultatif Scientifique International, il donne des conseils sur les programmes universitaires et les futures orientations de recherche. Il fournit régulièrement des informations à la coordination du projet sur les performances, les plans de travail proposés et leur pertinence pour l'impact sur le développement.
- Une coordination chargée d'exécuter au quotidien les activités du Projet. L'équipe de Coordination est dirigée par un Coordonnateur et est composée comme suit :
 - Coordonnateur Adjoint ;
 - Assistant Management de projet ;
 - Assistant Administratif bilingue ;
 - Comptable ;
 - Responsable suivi et évaluation ;
 - Responsable de la recherche ;
 - Responsable des formations ;
 - Responsable chargé des relations avec les entreprises ;
 - Responsable cellule de lutte contre le harcèlement sexuel (nommé pour l'IMSP par note de service du directeur).

Certains acteurs au niveau de l'UAC interviennent dans la gestion au quotidien de chaque projet. Il s'agit de :

- Spécialiste en passation des Marchés Publics ;
- Cellule de Contrôle des Marchés Publics ;
- Agent Comptable ;
- Responsable Financier.

1.2. DE L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

L'évaluation des contrôles clés existant sur la base du cadre de référence pour la gestion du contrôle interne « COSO1 » avait été faite lors des audits précédents. La commission a passé en revue lors de ses travaux les recommandations et le point de mise en œuvre figure au point 2.1 de ce rapport.

1.3. FONCTIONNEMENT REGULIER DES ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION SUR LA PERIODE

Le fonctionnement des organes de gouvernance et de direction sur la période allant de janvier à décembre 2022 est apprécié dans le tableau suivant :

Tableau 3 : *Fonctionnement régulier des organes*

Niveau de compétence	Organe Concerné	Nombre de réunion prévue	Nombre de réunion tenue	Observations/Commentaires
niveau national	Comité National de Pilotage	Deux (02) réunions	2	Le CNP a tenu toutes les réunions
niveau rectoral	Comité d'audit interne de l'UAC	Deux (02) réunions	2	Les deux (02) réunions statutaires du Comité d'audit interne sont tenues
Spécifiquement à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC)	Comité Consultatif Scientifique International (CCSI)	Une (01) réunion	1	La Réunion du CCSI a effectivement lieu en novembre 2022
	Comité Consultatif Sectoriel (CCS)	Deux (02) réunions	2	Le CCS a tenu toutes les réunions
	Coordination du projet	12 réunions pour l'année dont six (06) réunions pour le second semestre	6	La Coordination du projet a tenu toutes les réunions statutaires 6 réunions tenues au titre du second semestre

Source : Données statistiques du CoE-EIE

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort les constats suivants :

- le CNP a tenu toutes les réunions statutaires au titre de l'année 2022;
- le Comité Universitaire de Pilotage ou le Comité d'audit interne de l'UAC a tenu toutes les réunions statutaires au titre de l'année 2022 ; toutefois le rapport de la seconde session est en cours d'amendement au niveau du Coordonnateur ;
- le Comité Consultatif Scientifique International (CCSI) a tenu toutes les réunions statutaires au titre de l'année 2022 ;
- le Comité Consultatif Sectoriel (CCS) a tenu 100% de ses réunions prévues sur la période et pour toute l'année ;
- la coordination du projet a tenu 100% des réunions prévues sur la période et pour toute l'année.

Par ailleurs, la commission a noté la faible participation du Coordonnateur adjoint aux réunions de coordination du projet au titre du second semestre. En effet, sur les six (06) réunions tenues, l'intéressé a pris part aux deux séances des mois de septembre et décembre, soit 33,33% de taux de participation sur la période. Les comptes rendus de réunion ne mentionnent nulle part les contraintes ou empêchements justifiant l'absence du Coordonnateur adjoint, acteur important de l'équipe d'exécution du projet, auxdites réunions.

Il convient de signaler qu'un nouveau SPM est désormais opérationnel au niveau des projets CEA à l'issue de la procédure de recrutement sanctionnée par la signature du contrat de travail le 21 novembre 2022.

De même le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'UAC est formellement chargée, par note de service n°585-2022/UAC/SG/SRH du 11 août 2022, du contrôle des marchés des CEA Impact.

En outre l'équipe de gestion de CoE-EIE est étoffée avec le recrutement du chargé de communication dont le contrat de travail est signé le 02 décembre 2022.

Par ailleurs la commission a relevé la surcharge de travail au niveau du comptable du projet, du Responsable Financier et du Spécialiste en passation des marchés.

Risques

Non atteinte des objectifs du projet.

Commentaires de la Coordination

Le Comité Universitaire de Pilotage ou le Comité d'audit interne de l'UAC a tenu ses réunions statutaires au titre de l'année 2022. Les deux audits prévus au titre de la gestion 2022 sont réalisés. En fait c'est le rapport du deuxième audit qui était en cours d'élaboration au niveau du comité d'audit de l'UAC.

Il faut noter que le rapport provisoire du comité d'audit de l'Université d'Abomey-Calavi a été envoyé au Coordonnateur pour apporter les contres observations dudit rapport. Cette action se déroulait précisément lors des travaux d'audits des IGF. Je précise que la note de service adressé au coordonnateur pour le lancement de ce dernier audit du comité l'UAC vous été transmis lors de vos travaux d'audits.

Le coordonnateur adjoint du projet participe toujours aux réunions du projet.

La commission a pris en compte le commentaire relatif au Comité d'audit interne.

Par contre le projet n'a produit aucun élément de preuve susceptible de remettre en cause la faible participation du Coordonnateur adjoint aux réunions de coordination au titre du second semestre 2022.

Recommandations

- Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à :
 - o la clarification des terminologies relatives aux membres du Comité Universitaire de Pilotage des projets CEA ;
 - o la célérité dans l'élaboration du rapport sanctionnant les réunions statutaires du Comité d'audit interne de l'UAC, organe en charge de l'audit interne des projets CEA à l'échelle de l'Université ;
- Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit doter le comptable, le Responsable Financier et le Spécialiste en passation des marchés en personnel d'appui qualifié ;

- Le Coordinateur doit veiller à la participation effective du Coordonnateur adjoint aux réunions de coordination du projet.

1.4. DE LA GESTION DES MATIERES

Les matières sont constituées de stocks de fournitures de bureau, des consommables informatiques, des produits d'entretien et des tickets valeur.

Il n'y a pas de comptable des matières spécifiquement dédié au projet. La gestion des matières est dans le cahier des charges du comptable et les articles (fournitures de bureau, produits d'entretien, etc.) sont rangés dans le magasin de l'EPAC sous la responsabilité du magasinier de l'Ecole.

1.4.1. Les immobilisations

Les acquisitions de la période comptabilisées dans les comptes d'immobilisation se présentent comme suit :

Tableau 4 : Liste des immobilisations acquises sur la période*

COMPTE	Date Pièce	Libellé de l'écriture	Montant Débit (FCFA)
2451006200	Fact N° FDC00143 du 14/09/2022	Acquisition de bus HYUNDAI COUNTY 4X2 30 places diesel 04 cylindres	40 230 000
2444206200	Fact N° 12BJ/22	Acquisition de Mobiliers universitaires au profit des étudiants du CoE-EIE	9 562 500

Source : Extrait des données comptables

Points forts :

- L'inventaire périodique des matières en stock du projet a été réalisé au 31 décembre 2022 par une équipe comprenant le RF et sanctionné par un procès-verbal d'inventaire ;
- l'acquisition par le projet **des mobiliers universitaires au profit des étudiants** et d'un **bus HYUNDAI COUNTY 4X2 30 places diesel 04 cylindres** pour les sorties pédagogiques ;
- la mise en place d'un cahier de suivi de matériels roulants ;

- l'établissement des bordereaux d'affectation pour la mise en service **des mobiliers universitaires** et matériels informatiques **acquis**.

Points faibles

- La non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE) par le comptable des **mobiliers universitaires** et du **bus HYUNDAI COUNTY 4X2 30 places diesel 04 cylindres** avant leur mise en service ou en consommation ;
- l'établissement des ordres d'entrée et de sortie puis des bordereaux d'affectation sans date ;
- la suppression de la tenue de la fiche de suivi du véhicule en exploitation à bord des véhicules du projet.

1.4.2. Les stocks

Il s'agit des fournitures de bureau, des produits d'entretien et divers consommables acquis dans le cadre des activités du projet.

Les achats de la période sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 5 : *Détail des fournitures achetées sur la période*

COMPTE	Date Pièce	N° pièce	Libellé de l'écriture	Montant Débit (FCFA)
6041236210	09 août 2022	1 ACH000064	Acquisition de consommables informatiques, CoE-EIE	11825066

Source : *Extrait des données comptables*

Points forts :

- La tenue par le comptable du projet et le magasinier de l'EPAC de certains documents de la comptabilité des matières (les fiches de stock, les ordres d'entrée et de sortie, etc) ;
- la mise en stock au niveau du magasin de l'EPAC des matières acquises par le projet ;
- la garde et la gestion des matières par le magasinier de l'EPAC ;

- le contrôle périodique du stock par le RF sanctionné de PV d'inventaire notamment en fin d'année ;
- le contrôle de conformité d'un échantillon de dix-sept (17) articles en stocks au magasin, effectué par la commission le mardi 24 janvier 2023, n'a révélé aucune situation particulière.

Points faibles

- L'inexistence de livre-journal des matières pour le projet;
- la non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE) par le comptable des consommables informatiques acquis et dont la réception est sanctionnée par un PV de réception en date du 08 août 2022.

1.4.3. La gestion du carburant

Les tickets valeurs (TV) acquis sur les ressources du projet sont gérés par le comptable.

Le contrôle des mouvements de carburant effectué le lundi 30 janvier 2023 se résume dans le tableau ci-dessus :

Tableau 6 : Point des carburants

DESIGNATION	MONTANT (FCFA)
STOCK INITIAL au 01/07/2022	9 730 000
TOTAL DES ENTREES	612 000
TOTAL DISPONIBILITES	10 342 000
TOTAL DES SORTIES	4 183 000
STOCK FINAL THEORIQUE au 30/01/2023	6 159 000
STOCK FINAL INVENTORIE AU 30/01/2023	6 159 000
ECART	0

Source : Elaboré par la commission

Points forts :

- L'existence d'une note de service portant dotation forfaitaire de TV à l'équipe d'exécution pour les différentes « courses » ;
- l'existence d'une note de service fixant les différents seuils de stock de TV (stocks maximum, d'alerte et de sécurité) ;
- le retour du reliquat du carburant après exécution des activités pour un montant de 612 000 F CFA au titre de la période.

Tableau 7 : Détail des retours de TV de la période

N° D'ORDRE	DATE	LIBELLES	MONTANT FCFA)	OBSERVATIONS
1	25/07/2022	Retour de tickets valeur sortie dans le cadre de la participation à l'atelier CCS du 16 au 21 mai 2022	100 000	525 000 FCFA de TV sortis le 17/05/2022
2	25/07/2022	Retour de tickets valeur dans le cadre de l'organisation du 7ème atelier régional des CEA-IMPACT D'Afrique	152 000	900 000 FCFA de TV sortis le 10/06/2022
3	10/08/2022	Remboursement de bons de carburant par IGATE	300 000	Prêt de 300 000 FCFA de TV à IGATE le 10/08/2022
4	13/01/2023	Reversement de reliquat de la sortie des tickets valeur dans le cadre du CNP	60 000	420000 FCFA de TV sortis le 03/08/2022
		TOTAL	612 000	

Source : Données comptables du projet

- Les tickets valeurs (TV) disponibles sont utilisés dans le cadre de l'exécution de diverses missions relatives aux activités inscrites au PTAB du projet ;

- le taux de consommation à fin juin est de 40,45% (10342 000/4183000) paraît raisonnable au regard du rythme des activités du projet ;
- l'existence d'un registre de tickets valeur ouvert, coté et paraphé conformément à la réglementation ;
- la concordance entre le solde théorique de tickets valeurs de montant 6 159 000 FCFA relevé au niveau du registre et le stock physique de montant identique le 30 janvier 2023, date du contrôle ;
- l'existence d'un coffre-fort avec combinaison de sécurité fonctionnelle pour conserver et sécuriser les tickets valeurs.

Points faibles

- Le solde initial de tickets-valeurs de la période (9730000 F CFA) est concordant avec celui du registre examiné mais n'est pas concordant avec le solde audité (**8 744 000 F CFA**) au premier semestre.

Risque

- Non fiabilité des informations financières ;
- Distraction des matières.

Commentaires de la Coordination

Le solde **8 744 000 F CFA**, correspond au solde arrêté dans le livre journal des tickets valeurs à la date du contrôle qui n'est pas le 30 Juin 2022 (le contrôle n'ayant pas été fait le 30 Juin 2022) confère le livre journal des tickets valeurs :

- Au 25 Juin 2022 (date de la dernière opération de juin 2022) : Solde 9 730 000 F CFA ;
- Au 25 Juillet 2022 (date de contrôle) : **Solde 8 744 000 F en valeur**. Confère page du registre de gestion des tickets valeurs joint en annexe 1 : Pages du livre journal des tickets valeurs surlignées

Le commentaire de la coordination étaye davantage le constat et ne remet pas en cause sa pertinence car le solde tiré et arrêté à l'issue de l'audit du premier semestre 2022 demeure 8 744 000 F CFA de tickets-valeurs.




Recommandations

Le comptable doit :

- ✓ toujours veiller à la mention de la date d'opération sur les ordres d'entrée et de sortie puis les bordereaux d'affectation établis ;
- ✓ procéder sans délai à la prise en charge (remplir les ordres d'entrée, établir les ordres de sortie, etc) pour les mobiliers universitaires, le bus HYUNDAI COUNTY 4X2 30 places et les consommables informatiques acquis au profit du projet ;
- ✓ ouvrir et tenir le livre-journal des matières pour le projet ;
- ✓ rétablir sans délai la tenue de la fiche de suivi du véhicule en exploitation à bord des véhicules du projet.

1.5. DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le contrôle de la gestion budgétaire passe par la planification budgétaire, le suivi budgétaire et les indicateurs de résultat. Le point d'exécution budgétaire présenté à la commission se présente comme suit :

Tableau 8 : Point d'exécution budgétaire

Résultats liés aux décaissements	Prévision en FCFA		Exécution du 2nd semestre 2022	Exécution au 31/12/2022	Taux d'exécution base ordonnancement	
	Annuelle	2nd semestre 2022			2nd semestre 2022	Annuel
Nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation	67 500 000	47 250 000	42 227 320	59 477 320	89,37%	88,11%
Qualité de l'Enseignement et de la recherche	578 020 000	281 507 250	30 293 608	57 618 383	10,76%	9,97%
Pertinence de l'enseignement et de la recherche	126 000 000	61 000 000	23 386 941	31 726 599	38,34%	25,18%

Gestion financière régulière et de qualité	7 200 000	3 600 000	3 333 500	3 333 500	92,60%	46,30%
Gouvernance et gestion du projet	431 894 235	221 066 678	130 443 684	201 618 945	59,01%	46,68%
Total Général	1 210 614 235	614 423 928	229 685 053	353 774 747	37,38%	29,22%

Source : Extrait des données fournies par le projet

L'examen des différents documents relatifs au budget et au PTAB mis à la disposition de la commission d'audit révèle les constats ci-après :

Points forts :

Au titre du second semestre :

- la planification budgétaire du projet est faite à travers le Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) validé par l'organe de gouvernance, le Comité National de Pilotage des Centres d'Excellence du 18 au 19 novembre 2021 ;
- le PTBA soumis/déposé sur la plateforme sharepoint le 27 novembre 2021 (consultable par les bailleurs et l'AUA) ;
- le PTBA a fait l'objet de l'ANO de la Banque mondiale (pour le compte des deux bailleurs) le 25 janvier 2022 ;
- conformément au manuel de procédures des Centres d'Excellence, la mobilisation des ressources pour le compte du projet est conditionnée par l'atteinte des indicateurs liés aux décaissements (IDL) ou les résultats liés aux décaissements (RLD). Le dossier de demande de fonds est composé du rapport de l'Association des Universités Africaines (AUA) sur les résultats des indicateurs réalisés sur la période et les gains associés à ces résultats, de la lettre d'autorisation de la Banque mondiale confirmant le montant à décaisser et le programme de dépenses éligibles (PDE) ;
- le suivi ou contrôle budgétaire est réalisé conformément aux exigences de l'accord de financement de l'AID à travers le rapport

d'exécution du budget élaboré semestriellement et soumis à la banque ;

- par e-mail du 16 mai 2022, l'Association des Universités Africaines a donné son opinion suite aux différentes vérifications des Résultats Liés au Décaissement réalisés par les CEA sur la période 2021-2022 comme l'exige l'accord de financement. C'est l'AUA qui fait la vérification au nom des deux bailleurs selon le coordonnateur ;
- les ressources mises à la disposition du projet aussi bien par la Banque mondiale que par l'Association Française de Développement sont liées par des objectifs bien définis et les décaissements sont astreints au respect des indicateurs de décaissement ;
- les crédits sont mis à disposition après la validation des indicateurs liés au décaissement soumis par le centre aux deux partenaires ;
- il existe un tableau de bord numérique généré par le logiciel SUCCESS pour le suivi budgétaire des actions et activités réalisées ;
- un logiciel comptable SUCCESS contenant un module dédié à la gestion budgétaire est en cours d'expérimentation ;
- il existe un tableau de suivi des indicateurs des objectifs, un tableau de suivi du PTA et un tableau de suivi des indicateurs de décaissement. Ces tableaux permettent d'apprécier le niveau physique d'exécution des actions du projet, le taux de décaissement lié aux résultats et le niveau d'atteinte des indicateurs des objectifs du projet ;
- le démarrage de la relecture et de l'actualisation du manuel de procédures aux fins de l'arrimage de ses dispositions avec les exigences de l'accord de financement d'une part et les prescriptions du code des marchés publics relativement aux seuils de passation des marchés d'autre part ;
- le remaniement du PTAB au titre de l'année 2022 après l'obtention de l'ANO de la Banque mondiale par échange de mail du 24 août 2022 ;
- au titre de l'année 2022, les prévisions budgétaires réaménagées s'élèvent à un milliard deux cent dix millions six cent quatorze mille

deux trente-cinq (1 210 614 235) francs CFA représentant 50,44% du financement global du projet qui est de deux milliards quatre cent millions (2 400 000 000) francs CFA ;

- les dépenses exécutées pendant la période ont fait l'objet d'une inscription préalable au PTAB. Elles s'élèvent à la somme de deux cent vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinquante-trois (229 685 053) francs CFA et sont concordantes avec celles figurant dans le rapport financier intérimaire et le point du suivi de l'exécution budgétaire présenté par le centre au 31 décembre 2022 ;
- l'accroissement sensible d'environ 104 points du taux de consommation des ressources allouées au second semestre 2022 (**37,38%**) par rapport à celui du premier semestre (18,38%).

Points faibles :

- l'absence de validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion ;
- la diminution d'environ 2% (24 480 000 FCFA) des prévisions budgétaires de 2022 passant de 1 235 094 235 FCFA à 1 210 614 235 FCFA suite au remaniement du PTAB courant le mois d'août 2022 ;
- le taux de consommation des ressources allouées au projet demeure toujours faible au second semestre 2022 en dépit de sa sensible amélioration par rapport à celui du premier semestre : ce taux est de **37,38% au titre de la période alors qu'il est de 29,22%** par rapport à l'année au 31 décembre 2022 ;
- la régression d'environ 23 points du taux annuel de consommation des ressources allouées en 2022 (**29,22%**) par rapport à celui de l'année 2021 (37,77%). Ce taux est sensiblement faible par rapport aux objectifs du projet pour l'année 2022 ;
- trois actions sur les cinq budgétisées au titre de la période sont exécutées à un taux largement supérieur au taux moyen ;
- quatre actions sur les cinq budgétisées au titre de l'année sont exécutées à un taux annuel inférieur au taux moyen ;

- la composante « **Gestion financière régulière et de qualité** » enregistre le plus fort taux d'exécution de 92,60% au titre du semestre ;
- la composante « **nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation** » enregistre un fort taux d'exécution aussi bien au titre du semestre soit 89,37% que de l'année soit 88,11% ;
- les composantes relatives à **la qualité de l'Enseignement et de la recherche** et à **la pertinence de l'enseignement et de la recherche** ont affiché les plus faibles taux d'exécution, soit respectivement 10,76% et 38,34% au titre de la période, alors que la composante liée à **la gouvernance et gestion du projet** a enregistré au titre du semestre un taux d'exécution au-delà du moyen de 59,01%.

Risque :

Non atteinte des objectifs.

Commentaires de la Coordination

En réalité, il n'y a pas d'écart de **64 320 FCFA** constaté entre le total des dépenses exécutées au titre de la période (**229 620 733 francs CFA**) et les données comptables (**229 685 053 francs CFA**) extraites du grand livre et figurant dans le rapport financier intérimaire.

Puisque :

- les **229 685 053 francs CFA** représentent le total des emplois (AID DON + AID CREDIT + AFD CREDIT) qui se décomposent comme suit :

COMPTE	AID DON	AID CREDIT	AFD CREDIT
	30120	35 200	229 619 733
	TOTAL AID		TOTAL AFD
	65 320		229 619 733
	TOTAL DES EMPLOIS		
	229 685 053		

- LE TOTAL AFD est de 229 619 733 au lieu de 229 620 733
- TOTAL AID est de 65 320 au lieu de 64 320

Confère Annexe 2 : Extrait du grand livre des comptes 52

Le commentaire de la coordination est pris en compte par la commission.

Recommandations

Le Coordonnateur doit veiller à :

- l'amélioration du taux d'exécution financière ;
- la validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion avant sa présentation aux bailleurs.

1.6. DE LA GESTION COMPTABLE

Les vérifications effectuées sont relatives à la gestion comptable, l'organisation comptable, la gestion des opérations de trésorerie, la gestion des opérations diverses, la gestion des opérations de caisse, la gestion des incompatibilités et la gestion des divers contrôles.

Points forts :

- Pour ce qui concerne l'organisation comptable, un comptable est régulièrement nommé pour le compte du projet ;
- les livres journaux banque sont tenus à jour ;
- les opérations comptables sont saisies dans le logiciel SUCCESS acquis ;
- les états de rapprochement bancaire sont mensuellement établis et signés par le Comptable, le Responsable Financier et le Coordonnateur du projet ;
- les décaissements de ressources pour le compte du projet sont effectués par chèques ou par virements bancaires. Les chèques émis et les ordres de virement pour le paiement des dépenses éligibles au projet sont préparés par le comptable du projet ;

- l'imputation comptable des opérations de la période est effectuée par le comptable du projet ;
- le plan comptable et le guide de comptabilisation du projet sont désormais disponibles et mis en exécution ;
- les chéquiers du projet sont gardés dans le coffre-fort dans le bureau du comptable ;
- les chéquiers sont détenus par le comptable du projet ;
- le point du suivi de l'exécution budgétaire du centre au 31 décembre 2022 renseigne sur les informations relatives à l'exécution du budget ;
- la tenue numérisée de certains livres comptables obligatoires (grand livre général, balance des opérations, etc.) ;
- les comptes sont clôturés en fin de gestion 2022 ;
- la tenue de la comptabilité d'engagement à « partie double » ;
- les fiches d'imputation comptables sont tenues et disponibles ;
- la prise d'inventaire de fin de période est effectuée ;
- la validation par visa du RF des fiches d'imputation comptables ;
- l'opérationnalisation du mécanisme automatisé de validation et de clôture périodique des opérations et comptes par le RF au niveau de SUCCESS conformément aux recommandations du SYSCOHADA révisé ;
- la prise en compte du volet gestion des ressources générées dans le paramétrage du logiciel comptable SUCCESS ;
- l'enclenchement du processus de validation du plan comptable par la saisine du CENAFOC par correspondance déchargée le 16 septembre 2022.

Points faibles :

- la sauvegarde des informations n'est pas optimale et ne garantit pas une sécurité suffisante (absence de serveur par exemple) ;

- la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets ;
- la non tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé.

Risques

- Non fiabilité des informations comptables et financières ;
- Perte de données ;
- Retard dans l'élaboration des états financiers.

Commentaires de la Coordination

Néant

Recommandations

- Le RF doit veiller à l'accélération du processus de validation du plan comptable en exploitation au niveau des projets ;
- Le RF doit prendre les dispositions en vue de la mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre lui et les comptables des projets ;
- Le comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé.

1.7. DE LA GESTION FINANCIERE

Les activités du projet sont financées par deux sources : les financements des bailleurs et les fonds propres.

1.7.1. Du financement du projet par les bailleurs

Les fonds du projet sont virés dans trois (3) comptes bancaires ouverts dans les livres de ORABANK pour la Banque mondiale et de la BIIC pour l'AFD. Il s'agit des comptes ci-après :

- le compte n°23714400202 intitulé CoE-EIE DON/AID et
- le compte n°23714400203 intitulé CoE-EIE Crédit/AID ;
- le compte n° 01400123101 intitulé CoE-EIE /AFD.

Le tableau des ressources et emplois au second semestre 2022 du projet se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 9 : Situation des comptes désignés au second semestre 2022

Libellé	Comptes bancaires			Total
	DON AID Banque: ORABANK	CREDIT AID Banque : ORABANK	COE-EIE- AFD CREDIT Banque : BIIC	
Solde initial (1)	61 161 895	9 886 258	295 797 325	366 845 478
Ressources de la période (2)	19 546 300	9 231 939	-	28 778 239
Total des ressources : (3)=(2)+(1)	80 708 195	19 118 197	295 797 325	395 623 717
Total des emplois : (4)	30 120	35 200	229 619 733	229 685 053
Solde théorique de la gestion : (5)=(3)-(4)	80 678 075	19 082 997	66 177 592	165 938 664
solde réel en banque : (6)	80 678 075	19 082 997	82 527 396	182 288 468
Ecart (excédent) : (7)=(6)-(5)	-	-	16 349 804	16 349 804

Source : Extrait des points d'exécution du PTAB

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort ce qui suit :

- le montant des ressources disponibles au titre du second semestre 2022 pour l'exécution du projet s'élève à **395 623 717 FCFA**. Ces ressources ont connu une sensible diminution de **19,41%** par rapport à celles du second semestre 2021 évaluées à **490 935 172 FCFA** ;
- le solde initial au 1^{er} juillet 2022 de **366 845 478 FCFA** correspond aux soldes des différents comptes (don, crédit IDA et crédit AFD). Ce

solde est concordant avec celui du rapport d'audit du premier semestre 2022 et les soldes comptables d'ouverture ;

- les deux encaissements obtenus au regard des résultats liés aux décaissements validés par l'AUA au cours du second semestre 2022 proviennent de la Banque mondiale, et s'élèvent à vingt-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-neuf (**28 778 239**) francs CFA à titre de don et de crédit ; l'Agence Française de Développement, n'ayant procédé à aucun décaissement au profit du projet au titre de la période ;
- les décaissements liés aux activités réalisées s'élèvent à **229 685 053** FCFA. Ce montant est concordant avec celui figurant dans rapport financier intérimaire et le point du suivi de l'exécution budgétaire du centre au 31 décembre 2022. La décomposition par nature de dépenses se présente dans le tableau en **annexe n°1** ;
- le solde théorique de gestion des trois comptes bancaires se chiffre à **165 938 664** FCFA. Comparé au solde des relevés bancaires au 31 décembre 2022 (**182 288 468 FCFA**), il se dégage un écart de **16 349 804** FCFA qui représente le total du montant des chèques et des ordres de virement en circulation en fin de gestion.

Le détail de ces chèques et ordres de virement se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Point des chèques et ordres de virement en circulation au second semestre 2022

Date	Référence Pièce de depenses	Référence du paiement	Libellés	Montant (FCFA)
30/12/22	PD16	OV du 30/12/2022	Virement du solde des frais de mission de Dakar	1 303 125
30/12/22	PD17	OV du 30/12/2022	Paiement de salaire de décembre 2022	530 000
30/12/22	PD18	Cheque N° 0749420	Règlement de la facture relative à la publication de communiqué inscription des étudiants	122 760

Date	Référence Pecce de depenses	Référence du paiement	Libellés	Montant (FCFA)
30/12/22	PD19	OV du 30/12/2022	Virement de bourses aux étudiants boursiers	4 275 000
30/12/22	PD20	OV du 30/12/2022	Virement de bourses aux étudiants boursiers	2 100 000
30/12/22	PD21	OV du 30/12/2022	Virement de bourses aux étudiants boursiers	3 150 000
30/12/22	PD22	Cheque N° 0749434	Règlement de la facture relative à la restauration dans le cadre des réunions mensuelles	285 255
30/12/22	PD23	Cheque N° 0749435	Règlement de la facture relative à la restauration dans le cadre de la réunion annuelle du CCSI	891 420
30/12/22	PD24	Cheque N° 0749433	Règlement de la facture relative à l'hébergement de missionnaires	1 359 152
30/12/22	PD25	OV du 30/12/2022	Reversement de TVA et AIB	2 071 958
30/12/22	PD26	OV du 30/12/2022	Paiement de CNSS de l'argent du COE-EIE	135 934
30/12/22	PD27	OV du 30/12/2022	Paiement de l'ITS sur salaire	125 200
TOTAL GLOBAL				16 349 804

Source : Extrait des données comptables du CoE-EIE.

Risque :

Néant

Commentaires de la Coordination

Ici également, il n'y a pas d'écart de 1000 FCFA telle que constaté, le total des décaissements liés aux activités réalisées s'élèvent à 229 685 053 FCFA au lieu de 229 686 053.

Suite à la vérification des données de l'extrait du grand livre général relatif au compte : 52 (5211646210 et 5211646230) au titre de la période, la commission a pris en compte le commentaire de la coordination.

Recommandations :

Néant.

1.7.2. Du financement du projet sur ressources propres

Le projet a mené au titre la période des activités génératrices de revenus dont les opérations sont effectuées dans le compte intitulé « génération de revenus » n°23714400204 ouvert dans les livres de ORA-BANK BENIN. Bien que ces opérations ne soient pas formellement budgétisées, elles font l'objet d'un suivi extrabudgétaire au niveau du projet. Le tableau ressources-emplois se présente comme suit :

Tableau 11 : Point financier du compte « génération des revenus »

Libellé	Montant (FCFA)
Solde initial au 1 ^{er} juillet 2022	7 897 787
Ressources du semestre	3 032 900
Total des Ressources (1)	10 930 687
Total des Emplois de l'exercice (2)	3 313 600
Solde théorique de gestion (3)=(1)-(2)	7 617 087
Solde réel en banque (4)	8 246 987
Ecart (5)	629 900

Source : Extrait des données extracomptables

A l'analyse des données de ce tableau, le montant des ressources propres disponibles pour le projet s'élève à **10 930 687 FCFA**. Ces ressources sont décomposées comme suit :

- le solde initial du compte à la banque est de 7 897 787 **FCFA** figurant sur le relevé bancaire au 30 juin 2022 et dans le rapport d'audit du premier semestre ;
- le seul encaissement de la période s'élève à 3 032 900 FCFA et est essentiellement constitué des frais d'étude de dossiers des candidats aux formations en masters et thèses.

Quant aux dépenses du semestre, elles s'élèvent à **3 313 600 FCFA** et se décomposent dans le tableau ci-après :

Tableau 12 : *Détail des emplois du compte « génération des revenus »*

DATE	LIBELLES	MONTANT (FCFA)
31/7/22	Frais bancaires	5 500
30/8/22	Frais bancaires	5 500
30/9/22	Frais bancaires	5 500
30/10/22	Frais bancaires	9 900
30/11/22	Frais bancaires	7 700
21/12/22	Virement des indemnités aux membres de la commission d'étude de dossiers de thèse et de master	2 630 000
30/12/22	remboursement des frais d'étude de dossiers aux écoles doctorales	600 000
30/12/22	Frais bancaires	49 500
TOTAL		3 313 600

Source : données financières du projet

Le solde de gestion du compte est de **7 617 087 FCFA**. Comparé au solde du relevé bancaire au 31 décembre 2022 (**8 246 987 FCFA**), il se dégage un écart de **629 900 FCFA** qui représente le total des frais d'étude de dossiers de thèses (600 000 FCFA) rétrocédés aux écoles doctorales qui accueillent les boursiers du CoE-EIE et le montant de l'AIB prélevé (29 900 FCFA) et dont les ordres de virement sont en circulation à la fin de période.

Le détail de ces ordres de virement se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Point des ordres de virement en circulation

Date	Référence Pièce de dépenses	Référence du paiement	Libellés	Montant (FCFA)
30/12/22	PDGR2	OV du 30/12/2022	Reversement de l'AIB	29 900
30/12/22	PDGR3	OV du 30/12/2022	Remboursement des Frais d'étude de dossiers aux écoles doctorales	600 000
TOTAL GENERAL				629 900

Source : données comptables du projet

Risque :

Néant.

Commentaires de la Coordination

Néant.

Recommandations

Néant.

1.8. DE L'ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET

L'avancement physique et l'évolution des décaissements sont examinés dans cette partie.

1.8.1. L'analyse de l'avancement physique

La synthèse de l'exécution physique des activités du programme est présentée succinctement dans le tableau ci-après et le détail en **annexe n°2**.

Tableau 14 : Synthèse des performances du projet

N°	Actions	Budget 2022	Taux Physique (Semestriel)	Taux financier (Semestriel)
1	RECRUTEMENT D'ETUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA REGIONNALISATION	67 500 000	78,01	89,37%
2	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	578 020 000	7,15	10,76%
3	PERTINENCE DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE	126 000 000	25,77	38,34%
4	RENFORCEMENT FIDUCIAIRE	7 200 000	33,33	92,60%
5	GOVERNANCE DU PROJET	431 894 235	15,53	59,01%
	Total	1 210 614 235	37,15%	37,38%

Source : Données fournies par le projet

De l'analyse de ces tableaux, les constats suivants se dégagent :

- le taux global d'exécution physique du PTA au 31 décembre 2022 est de **37,15%** pour le second semestre et **80,07%** pour l'année ;
- le taux semestriel d'exécution physique du PTA (**37,15%**) a enregistré une régression d'environ 15,53% par rapport à celui du premier semestre qui est 42,92% ;
- les objectifs du projet pour le compte de la période ne sont pas atteints par rapport à certains indicateurs des actions phares comme la « **Qualité de l'Enseignement et de la recherche** ». Il s'agit de l'indicateur « **Amélioration des infrastructures d'enseignement et de recherches** » pour lequel le processus de recrutement du maître d'ouvrage connaît toujours quelques difficultés procédurales selon le Coordonnateur.

Risque :

Non atteinte des objectifs.

Commentaire de la Coordination

Néant.

Recommandations

Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA.

1.8.2. Niveau de décaissement de la subvention globale

Le niveau de décaissement global de la subvention sur la plateforme est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Niveau de décaissement de la subvention globale au 31 décembre 2022

Désignation	IDA (20%) Crédit et Don	AFD (80%) Crédit	TOTAL
Montant global de l'accord (en dollars)	800 000	3 200 000	4 000 000
Montant global de l'accord (en FCFA)	480 000 000	1 920 000 000	2 400 000 000
Total décaissé (en FCFA)	140 779 885	573 677 033	714 456 918
Fonds disponibles (en FCFA)	99 761 072	66 177 592	165 938 664
Taux global de décaissement	29,33%	29,88%	29,77%
Taux de disponibilité de fonds	70,86%	11,54%	23,23%

Source : Données fournies par le projet

A l'analyse des données, la commission relève que :

- ✓ le taux de décaissement des fonds par les partenaires est globalement de **29,77%** au 31 décembre 2022 ;
- ✓ le taux global de décaissement des fonds au 31 décembre 2022 est respectivement de **29,33 %** pour **IDA (Don et Crédit)** et **29,88 %** concernant le **Crédit AFD** ;
- ✓ le taux global de décaissement, largement en dessous de la moyenne pour toutes les sources de financement, est très faible au regard des ambitions du CoE-EIE et de l'importance des actions programmées qui n'attendent que leur réalisation ;

- ✓ le taux global de disponibilité de fonds est de **23,23%** pour toutes les sources de financement ;
- ✓ le taux de disponibilité de fonds affiche respectivement **70,86 %** pour **IDA (Don et Crédit)** et **11,54 %** concernant **le Crédit AFD** ;
- ✓ le taux de disponibilité de fonds, sensiblement au-dessus de la moyenne pour **IDA (Don et Crédit)**, paraît encore très élevé pour un projet qui théoriquement est à un (01) an de sa durée de vie et dont le taux semestriel d'exécution physique du PTA est de **37,15%**.

Risques

- Non atteinte des objectifs ;
- réduction de la subvention ;
- retard d'exécution des projets.

Commentaires de la coordination

Néant.

Recommandation

Le Coordonnateur doit prendre les dispositions idoines pour la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet, notamment au niveau du financement **IDA (Don et Crédit)**.

1.9. APPRÉCIATION DES PIÈCES DE DÉPENSES

Dans le cadre de l'appréciation des pièces justificatives des dépenses et compte tenu du volume des activités effectuées au deuxième semestre, la commission a vérifié environ 80 % (183 476 461 FCFA sur un total de 229 685 053 FCFA) des pièces justificatives.

Les vérifications ont porté sur le respect des règles de comptabilisation, la régularité de l'acte générateur de la dépense, la régularité du service fait et de la demande du paiement (factures ou toute pièce tenant lieu) puis la régularité du paiement.

Les constatations faites par la commission se présentent ainsi qu'il suit :



Points forts :

- La plupart des dépenses de la période figurent au Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) ;
- l'engagement juridique de la dépense se fait par contrat de marché ou bon de commande selon le cas ;
- la règle du service fait est matérialisée par la délivrance de l'attestation de service fait signé du Coordonnateur et la certification des états de paiement et factures par ce dernier qui est l'ordonnateur délégué du budget du CoE-EIE ;
- la facture est régulièrement acquittée par le fournisseur/prestataire et liquidée par le Coordonnateur ;
- pour le paiement des dépenses, les chèques sont émis et cosignés par le Coordonnateur et l'Agent comptable de l'UAC conformément aux dispositions du MdP et du PMO ;
- le comptable du centre détient le chéquier, comptabilise les opérations de banque sous la supervision du Responsable financier des projets ;
- l'Agent comptable cosigne l'ordre de virement et le chèque avec le coordonnateur ;
- le comptable signe les ordres de paiement comme tout bénéficiaire du paiement (prestataire ; fournisseur, etc.) de la dépense concernée ;
- la liquidation des pièces comptables précise la ligne ou le compte d'imputation budgétaire de la dépense ;
- les retenues fiscales opérées sur les dépenses de la période et reversées à la DGI se chiffrent à la somme de neuf **millions huit cent trois mille trente-trois (9 803 033)** FCFA comprenant 8 789 350 FCFA de TVA et 1 013 683 FCFA d'AIB.
- la cosignature des contrats de bourse d'étude par le Coordonnateur et les étudiants allocataires ;
- l'émargement effectif des états de paiement de bourses par les étudiants allocataires.

Points faibles :

- L'inexistence de la nomenclature ou répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers et celles des ressources générées par le Projet ;
- l'absence de clarification ou de précision sur la nature des ressources propres à générer ;
- l'absence de la quittance de reversement des retenues fiscales (AIB et TVA) dans les dossiers de paiement examinés (cas des dossiers de règlement de facture n°009/MPB/2022 du 07/08/2022 relative à l'acquisition de matériel informatique au profit de la cellule d'assurance qualité et les membres du projet CoE-EIE/EPAC et facture n°FDC 00143 du 14/09/2022 relative au contrat n°6012-2021/UAC portant acquisition d'un mini bus climatisé de 30 places pour les sorties pédagogiques au profit du CoE.EIE) ;
- l'absence de facture dans le dossier de paiement relatif à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER (montant : 3 408 600 FCFA) ;
- la non liquidation de la facture n°202210-2358 de montant 524 300 F CFA et relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER ;
- la liquidation de certaines factures sans mention du compte d'imputation budgétaire de la dépense (cas de la facture relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord avec ESP DAKAR CEA et de la facture relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la visite de partenariat avec les CEA DU GHANA du 28/08 au 04/09/2022).

Risques

- Dépenses fictives/inéligibles ;
- rejet de pièces justificatives de dépenses ;
- amenuisement de ressources publiques.

Commentaires de la Coordination

Les quittances de reversement de TVA et AIB sont disponibles et sont jointes à chaque pièce de reversement de TVA et AIB. Désormais, ces quittances seront jointes au dossier de paiement du fournisseur.

L'absence de facture dans le dossier de paiement relatif à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER (montant : **3 408 600 FCFA**) est justifiée par le fait que le compte du CoE-EIE n'est pas encore totalement soldé auprès de la CVO à la date du 30 décembre 2022. (**Voir annexe 4**)

À la reprise des activités au titre de l'année 2023, le compte sera soldé et la facture sera jointe à la pièce.

Les commentaires de la Coordination corroborent les observations de la commission ; ils ne les remettent nullement en cause.

Recommandations

- Le Coordonnateur doit faire élaborer en accord avec les partenaires (la Banque mondiale et l'AFD) la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur le projet et en élaborer pour les ressources générées par le projet ;
- Le comptable doit veiller à :
 - ✓ joindre dorénavant les quittances de reversement des retenues fiscales (AIB et TVA) aux dossiers de paiement ;
 - ✓ la production sans délai, par la CVO, de la facture de montant 3 408 600 F CFA et relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER ;
 - ✓ la mention de l'imputation budgétaire de la dépense sur les factures et autres pièces justificatives objet de liquidation.
- Le comptable doit procéder sans délai à la liquidation de la facture n°202210-2358 de montant 524 300 FCFA et relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER.

1.10. DE LA MISE EN ŒUVRE ADEQUATE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGNES AVEC LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE ET AUTRES IMPLIQUEES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Le Projet n'a pas signé de conventions de partenariat avec les structures de mise en œuvre et autres impliquées au niveau communautaire au titre de la période sous revue.

Toutefois, il convient de mentionner que des partenariats sont noués avec certains centres et universités dans le cadre de la formation des apprenants conformément au plan de mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, le projet a reçu plusieurs intentions de partenariats dont la signature des accords est en cours.

Le point de ces accords est résumé dans le tableau ci-après :

Tableau 16 : Point des partenariats noués avec des centres et universités

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
1			Accord de partenariat CoE-EIE et ESA	30 décembre 2021	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2021/12/partenariat-coe-eie-esa-1.pdf	30 décembre 2021	Juin 2024
2			Accord de partenariat CoE-EIE et Univ LOME	En cours			
3			Memorandum de la concertation des centres d'excellence d'Afrique CEA-VALOPRO, CoE-EIE et CEA-MEM	23 Février 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/08/Memorandum-RCI-CoE-EIE-EPAC-UAC.pdf	23 Février 2022	
4	Arrivée N° 0891 du 22/02/2022		Accord de partenariat CoE-EIE et SOBEBRA	28 Février 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/03/partenariat-pour-accueil-des-	28 Février 2022	

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
					%C3%A9tudians-en-stage-par-la-SOBEBRA.pdf		
5	Accord cadre_2iE/EPAC/CoE-EIE/UAC_Mai 2022		Accord de partenariat CoE-EIE et 2iE	09 Mai 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/07/ACCORD-DE-COLLABORATION-2iE-BURKINA.pdf	09 Mai 2022	Mai 2025
6	Accord de partenariat Bénin TERMINAL-EPAC/Mars 2022		Accord de partenariat CoE-EIE et Bénin Terminal	20 Mai 2022	https://coe-epac.com/wp-content/Duploads/2022/06/Partenariat-Benin-Terminl-EPAC-def.pdf	20 Mai 2022	
7	Accord cadre de collaboration EMIG-CoE-EIE/EPAC/UAC Novembre 2022		Accord cadre de collaboration CoE-EIE et EMIG du Niger	04 Novembre 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/11/accord-de-Partenariat-entre-CoE-EIE-et-EMIG.pdf	04 Novembre 2022	04 Novembre 2027
8	Convention de partenariat/ Trilogie gagnante VINCI ENERGIES BENIN /EPAC/Ministère Juin 2022		Convention de partenariat CoE-EIE et Vinci Energies Bénin et Ministère de l'énergie	15 Juin 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2022/08/Partenariat_EPAC-Vinci-Energie_sa.pdf	15 Juin 2022	15 Juin 2023
9	Accord de partenariat COLAS AFRIQUE						
10			Accord de partenariat CoE-EIE et DONGACO	En cours de signature par DONGACO			

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
11			Accord de partenariat CoE-EIE et CERSA	En cours de signature par CERSA			
12			Accord de partenariat CoE-EIE et CERME	En cours de signature par CERME			
13			Accord de partenariat CoE-EIE et CEA-MEM	En cours de signature côté CEA-MEM			
14			Accord de partenariat CoE-EIE et CEA-CCBAD	En cours de signature côté CCBAD			
15			Accord de partenariat CoE-EIE et ESP	En cours de signature par ESP			
16			Accord de partenariat CoE-EIE et WAPP	11 Juillet 2022	https://coe-epac.com/wp-content/uploads/2023/02/Partenariat-EPAC-CoE-EIE-EEEEOA-WAPP.pdf	11 Juillet 2022	11 Juillet 2027
17			Accord de partenariat CoE-EIE et CoE-KEEP	En cours de signature par KEEP			

N° d'ordre	Référence du contrat	Montant du contrat (en FCFA)	Intitulé du contrat	Date de signature	Liens	Date de prise d'effet	Date de fin du contrat
18			Accord de partenariat CoE-EIE et ATU	En cours de signature par ATU			

Source : Données du RSE


II. RECOMMANDATIONS

2.1. DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS ANTERIEURES

Sur les trente (30) recommandations anciennes formulées au titre des audits antérieurs, la commission a relevé que :

- dix-neuf (19) recommandations sont exécutées, soit 63,33 % ;
- quatre (04) recommandations sont partiellement exécutées, soit 13,33% ;
- sept (07) recommandations ne sont pas exécutées, soit 23,33%.

2.2. DES NOUVELLES RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la présente mission ainsi que celles du premier semestre non exécutées et partiellement exécutées sont récapitulées dans le tableau en **annexe n°3.** 

CONCLUSION

A l'issue des travaux de la commission exécutée conformément aux termes de référence de l'audit, il convient de noter les principales constatations ci-après :

- au titre des financements des bailleurs, le Centre a reçu de la Banque mondiale un montant de vingt-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-neuf (**28 778 239**) FCFA, à titre de crédit et don, alors qu'il n'a pu mobiliser de ressources au niveau de l'Agence Française de Développement au cours de la période. Des fonds propres ont été aussi générés pour un montant de trois millions trente mille neuf cents (**3 032 900**) FCFA ;
- s'agissant de l'efficacité du dispositif de contrôle interne, il a été noté, une relative amélioration avec le niveau de mise en œuvre des anciennes recommandations sensiblement au-dessus de la moyenne. Toutefois, le dispositif demeure toujours perfectible ;
- sur le plan administratif, malgré les points forts identifiés, la gestion du projet souffre de quelques insuffisances, notamment la caducité du manuel de procédures applicables aux CEA ;
- en ce qui concerne la gestion budgétaire, il s'agit de la non-budgétisation des ressources propres générées par le projet et du faible taux de consommation des ressources allouées au cours de la période en dépit de sa sensible amélioration par rapport à celui du premier semestre (37,38% par rapport aux prévisions semestrielles et 29,22% par rapport aux prévisions annuelles) ;
- par rapport à la gestion comptable, les informations financières du programme sont traçables dans les documents comptables et financiers du Centre. Cependant, des faiblesses ont été relevées parmi lesquelles l'inexistence de serveur pour la sauvegarde et la sécurisation optimale des informations puis la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets ;
- en matière d'exécution physique, la mise en œuvre du projet souffre d'un retard par rapport aux objectifs prévus. Ainsi, le taux global d'exécution du projet affiche **37,15% %** au second semestre pour une cible de 100% attendue alors que le taux global de disponibilité de

fonds indique **70,86 %** pour le financement IDA à titre de Don et Crédit, ce qui paraît très élevé pour un projet qui théoriquement est à un (01) an de sa durée de vie, même si le taux annuel d'exécution physique du PTA affiche globalement **80,07%** au 31 décembre 2022.

Au regard de ces dysfonctionnements, la commission a formulé des recommandations dont la mise en œuvre permettra d'assurer une bonne gestion du Projet CoE-EIE et d'améliorer ses performances.

Fait à Cotonou, le 13 février 2023

Président



Norbert O. BALARO

Rapporteur



Massaoudou SALEY

Membre



Gilbert IDOHOU

LISTE DES ANNEXES

- Annexe n°1** : Décomposition par nature des dépenses
- Annexe n°2** : Exécution physique du projet au 31 décembre 2022
- Annexe n°3** : Récapitulatif des nouvelles recommandations

Annexe n° 1

Décomposition par nature des dépenses

AP

Annexe n°1 : Tableau de la décomposition par nature des dépenses

ACTIVITE	Budget		Dépenses		Taux	
	Semestre 2	Annuel	Semestre 2	Annuelle	Semestre 2	Annuelle
		-	-	-	-	
1 PREPARATION INSTITUTIONNELLE						
101 Rembourser dépenses la phase préparation du projet	-	-	-	-		
3 NOMBRE D'ETUDIANTS	47 250 000	67 500 000	42 227 320	59 477 320	89,37%	88,11%
301 Concevoir et éditer les posters d'appel à candidat	3 500 000	5 000 000	-	-	0,00%	0,00%
302 Diffuser les appels à candidature	750 000	1 000 000	677 320	677 320	90,31%	67,73%
303 Payer les bourses aux étudiants	42 400 000	61 020 000	41 550 000	58 800 000	98,00%	96,36%
304 Payer les frais de transport aux étudiants étrange	600 000	480 000	-	-	0,00%	0,00%
305 Payer les frais d'assurance maladie aux étudiants	-	-	-	-		
4 QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT	281 507 250	578 020 000	30 293 608	57 618 383	10,76%	9,97%
401 Equiper la structure d'assurance qualité/formation	-	-	-	-		
402 Elaborer et Opérationnaliser plan d'actions annuel	4 500 000	9 000 000	-	4 993 750	0,00%	55,49%

ACTIVITE	Budget		Dépenses		Taux	
	Semestre 2	Annuel	Semestre 2	Annuelle	Semestre 2	Annuelle
	403	6 000 000	12 000 000	603 575	3 748 500	10,06%
406	-	-	-	-		
407	3 000 000	6 000 000	-	-	0,00%	0,00%
408	-	-	-	-		
409	13 500 000	27 000 000	-	-		
416	9 000 000	18 000 000	1 230 000	5 220 000	13,67%	29,00%
417	29 020 000	35 020 000	28 147 033	34 891 133	96,99%	99,63%
418	487 250	9 000 000	313 000	8 765 000	64,24%	97,39%
419	36 000 000	72 000 000	-	-	0,00%	0,00%
420	120 000 000	240 000 000	-	-	0,00%	0,00%

Handwritten mark

Handwritten mark

ACTIVITE	Budget		Dépenses		Taux	
	Semestre 2	Annuel	Semestre 2	Annuelle	Semestre 2	Annuelle
	423	60 000 000	150 000 000	-	-	0,00%
5 PERTINENCE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	61 000 000	126 000 000	23 386 941	31 726 599	38,34%	25,18%
501	1 500 000	3 000 000	-	-	0,00%	0,00%
502	13 000 000	18 000 000	12 821 450	16 792 700	98,63%	93,29%
503	-	-	-	-		
504	-	-	-	-		
505	9 000 000	18 000 000	2 571 241	6 939 649	28,57%	38,55%
506	-	-	-	-		
507	24 000 000	60 000 000	-	-	0,00%	0,00%
508	7 500 000	15 000 000	6 310 500	6 310 500	84,14%	42,07%

ACTIVITE	Budget		Dépenses		Taux	
	Semestre 2	Annuel	Semestre 2	Annuelle	Semestre 2	Annuelle
	509	-	-	-	-	-
510	3 000 000	6 000 000	1 683 750	1 683 750	56,13%	28,06%
511	3 000 000	6 000 000	-	-	0,00%	0,00%
512	-	-	-	-	-	-
513	-	-	-	-	-	-
6 RENFORCEMENT FIDUCIAIRE	3 600 000	7 200 000	3 333 500	3 333 500	92,60%	46,30%
601	-	-	-	-	-	-
602	3 600 000	7 200 000	3 333 500	3 333 500	92,60%	46,30%
8 GOUVERNANCE DU PROJET	221 066 678	431 894 235	130 443 684	201 618 945	59,01%	46,68%
801	3 000 000	2 000 000	1 736 760	1 736 760	57,89%	86,84%
802	-	-	-	-	-	-

ACTIVITE	Budget		Dépenses		Taux	
	Semestre 2	Annuel	Semestre 2	Annuelle	Semestre 2	Annuelle
	803	-	-	-	-	
804	66 000 000	180 000 000	39 965 841	39 965 841	60,55%	22,20%
805	3 000 000	6 000 000	-	-	0,00%	0,00%
806	12 000 000	12 000 000	6 839 662	6 839 662	57,00%	57,00%
807	1 000 000	1 500 000	324 140	1 232 740	32,41%	82,18%
808	12 000 000	24 000 000	4 442 152	9 897 564	37,02%	41,24%
809	3 600 000	7 200 000	791 134	791 134	21,98%	10,99%
810	28 100 000	36 000 000	21 258 181	28 193 521	75,65%	78,32%
811	3 600 000	7 200 000	2 813 950	2 713 950	78,17%	37,69%
812	-	-	-	-		



ACTIVITE	Budget		Dépenses		Taux	
	Semestre 2	Annuel	Semestre 2	Annuelle	Semestre 2	Annuelle
	813	3 000 000	9 000 000	-	-	0,00%
814	-	-	-	-		
815	-	-	-	-		
816	1 500 000	1 000 000	-	-	0,00%	0,00%
817	3 000 000	3 000 000	873 900	906 700	29,13%	30,22%
818	2 400 000	4 800 000	326 524	4 698 760	13,61%	97,89%
819	9 000 000	9 000 000	-	9 000 000	0,00%	100,00%
820	-	-	-	-		
821	600 000	1 200 000	21 320	337 800	3,55%	28,15%
822	1 050 000	1 100 000	396 800	619 973	37,79%	56,36%
823	900 000	1 800 000	194 000	194 000	21,56%	10,78%

ACTIVITE	Budget		Dépenses		Taux	
	Semestre 2	Annuel	Semestre 2	Annuelle	Semestre 2	Annuelle
	824	9 600 000	9 600 000	9 562 500	9 562 500	99,61%
825	1 500 000	3 000 000	-	2 700 000	0,00%	90,00%
826	1 050 000	2 100 000	337 820	2 098 040	32,17%	99,91%
827	255 000	510 000	-	-	0,00%	0,00%
830	14 201 678	28 403 355	-	-	0,00%	0,00%
831	-	32 900 000	329 000	32 900 000		100,00%
832	40 500 000	40 500 000	40 230 000	40 230 000	99,33%	99,33%
833	-	7 000 000	-	7 000 000		100,00%
834	-	660 880	-	-		0,00%
835	210 000	420 000	-	-	0,00%	0,00%
	614 423 928	1 210 614 235	229 685 053	353 774 747	37,38%	29,22%

Annexe n°2

Exécution physique du projet au 31 décembre 2022

Annexe n°2 : Tableau d'exécution physique du projet au 31 décembre 2022

Actions	Cible		Taux d'exécution physique constaté		Description de l'avancement physique	Observations (Cible atteinte ou non atteinte)
	pour l'année 2022 (ou prévu)	pour le 2nd semestre 2022	Pour l'année	2ème semestre 2022		
Préparation institutionnelle de base	NA	NA	NA	NA	Réalisé depuis 2019-2020	Cible atteinte
Recrutement d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation	<p>Nombre total en Thèse PhD 12</p> <p>Nombre total en master 50</p>	<p>Nombre total en Thèse PhD 12</p> <p>Nombre total en master 50</p>	<p>83%</p> <p>• 150%</p>	<p>• 83%</p> <p>• 150%</p>	<p>Nombre total réalisé en Thèse PhD 10</p> <p>Nombre total réalisé en master 75</p>	<p>La cible n'est pas atteinte au niveau des PhD mais de grands défis se trouvent au niveau des femmes et des étrangers ;</p> <p>Elle est plutôt atteinte au niveau des masters</p>
Qualité de l'Enseignement et de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Autoévaluation de 3 offres de formation et démarrage du processus d'accréditation internationale • Amélioration des infrastructures d'enseignement et de recherches (recrutement du maître d'ouvrage et études architecturales) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autoévaluation de 3 offres de formation et démarrage du processus d'accréditation internationale • Amélioration des infrastructures d'enseignement et de recherches (recrutement du maître d'ouvrage et études architecturales) 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • 0% 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% • 0% 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'auto-évaluation des offres de 3 formations lancé • Le recrutement du maître d'ouvrage n'a pas encore démarré 	<p>La cible est atteinte au niveau de l'auto-évaluation (qui est toujours en cours) et non atteinte au niveau des autres indicateurs</p>

Actions	Cible		Taux d'exécution physique constaté		Description de l'avancement physique	Observations (Cible atteinte ou non atteinte)
	pour l'année 2022 (ou prévu)	pour le 2nd semestre 2022	Pour l'année	2ème semestre 2022		
Pertinence de l'enseignement et de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • 250.000 \$ de Revenus externes générés • 65 Intershops (Stages) 	<ul style="list-style-type: none"> • 250.000 \$ de Revenus externes générés • 65 Intershops (Stages) 	<input type="checkbox"/> 873% <input type="checkbox"/> 149%	<input type="checkbox"/> 873% <input type="checkbox"/> 149%	<ul style="list-style-type: none"> • Des revenus sont générés au travers de la rétrocession de l'UAC et des formations de courtes durées organisées. L'auditeur externe a constaté le montant de 1309876188 FCFA • Les stages sont au nombre de 97 	<ul style="list-style-type: none"> • Cible atteinte
Gestion financière régulière et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports fiduciaires en temps opportun • Unité d'audit interne opérationnel • Transparence Web sur les rapports fiduciaires • Qualité de la planification de l'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports fiduciaires en temps opportun : un audit interne est fait par l'IGF au second semestre • Unité d'audit interne de l'UAC opérationnelle • Transparence Web sur les rapports fiduciaires 	100%	• 100%	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports ont été élaborés à bonne date • L'IGF a assuré l'audit interne du 2ème semestre 22 Celui du premier semestre 23 aura lieu à partir de juillet • Les rapports sont régulièrement mis sur le 	Cible atteinte

Actions	Cible		Taux d'exécution physique constaté		Description de l'avancement physique	Observations (Cible atteinte ou non atteinte)
	pour l'année 2022 (ou prévu)	pour le 2nd semestre 2022	Pour l'année	2ème semestre 2022		
		<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la planification de l'approvisionnement 			site web et sur la plateforme de suivi-évaluation <ul style="list-style-type: none"> Les outils de gestion sont disponibles à bonne date 	
Impact institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> NA 	NA	NA	<ul style="list-style-type: none"> NA 	<ul style="list-style-type: none"> Non évalué (pas directement concerné) 	<ul style="list-style-type: none"> Non évalué (pas directement concerné)
Gouvernance du projet	28 Activités sont prévues pour l'année 2022	28 Activités sont prévues pour l'année 2022	78,57%	78,57%	22 Activités exécutées sur les 28	Cible partiellement atteinte
TOTAL Général	100%	100%	80,07%	37,15%		

Annexe n°3

Récapitulatif des nouvelles recommandations

Annexe n° 3 : Tableau des nouvelles recommandations

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
1	Le CNP doit veiller à la prise d'un arrêté à titre de régularisation pour la création de tous les organes prévus dans les plans de mise en œuvre et dans l'organigramme type du projet.	Les autres organes (CCSI et CCS) ne sont pas créés par arrêtés rectoral tels que prévu dans les plans de mise en œuvre	Le CNP	Une note est prise par le Recteur pour nommer les membres du CCS et du CCSI Le Coordonnateur a saisi le Recteur par correspondance en date du 12 janvier 2023 pour la régularisation de la situation	Partiellement exécutée	Reconduite	
2	Le CNP doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en œuvre, organigramme etc.) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les	Certaines attributions dévolues au CNP ne sont pas réalistes au regard des modalités de son fonctionnement et des compétences dont il dispose. Certaines attributions chevauchent avec celles du comité Universitaire de Pilotage (CUP) et des coordinations	Le CNP	Non réalisé. Des discussions ont été menées avec la DPP du ministère, en charge de la gestion du CNP	Non exécutée	Reconduite	

AF

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
	conflits d'attribution et autres chevauchements	Pilotage (CUP) et des coordinations					
3	Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à la clarification des terminologies relatives aux membres du Comité Universitaire de Pilotage des projets CEA	comme au second semestre 2021, le comité Universitaire de pilotage n'a pas fonctionné ; la clarification de terminologie à utiliser entre le Comité d'Audit interne et le Comité Universitaire de Pilotage est toujours attendue	Le Recteur	le manuel est en cours d'actualisation pour 2023 et prendra en comptes toutes les observations relevées	Non exécutée	Reconduite	30 Juin 2023

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
4	Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à la célérité dans l'élaboration du rapport sanctionnant les réunions statutaires du Comité d'audit interne de l'UAC, organe en charge de l'audit interne des projets CEA à l'échelle de l'Université	le Comité Universitaire de Pilotage ou le Comité d'audit interne de l'UAC a tenu toutes les réunions statutaires au titre de l'année 2022 ; toutefois le rapport de la seconde session est en cours d'amendement au niveau du Coordonnateur	Le Recteur			Nouvelle	6 Février 2023
5	Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit doter le comptable, le Responsable Financier et le Spécialiste en passation des	Par ailleurs la commission a relevé la surcharge de travail au niveau du comptable du projet, du Responsable Financier et du Spécialiste en	Le Recteur			Nouvelle	30 Juin 2023

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
	marchés en personnel d'appui qualifié	passation des marchés					
6	Le Coordinateur doit veiller à la participation du Coordinateur adjoint aux réunions de coordination du projet	Par ailleurs la commission a noté la faible participation du Coordinateur adjoint aux réunions de coordination du projet, En effet sur les six (06) réunions tenues, l'intéressé a pris part à deux des mois de septembre et décembre (Voir secrétaire bilingue) soit 33,33% de taux de participation sur la période. Les comptes rendus de réunion ne	Le Recteur			Nouvelle	31 Janvier 2023

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
7	Le comptable doit toujours veiller à la mention de la date des ordres d'entrée et de sortie puis des bordereaux d'affectation établis	mentionnent pas les contraintes ou empêchements du Coordonnateur adjoint, (acteur majeur/important de l'équipe d'exécution du projet) de non-participation aux réunions.	Le Coordonnateur			Nouvelle	28 février 2023



N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
8	<p>Le comptable doit procéder sans délai à la prise en charge (remplir les ordres d'entrée, établir les ordres de sortie, etc) pour les mobiliers universitaires, le bus HYUNDAI COUNTY 4X2 30 places et les consommables informatiques acquis au profit du projet</p>	<p>la non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE) par le comptable des mobiliers universitaires et du bus HYUNDAI COUNTY 4X2 30 places diesel 04 cylindres avant leur mise en service ou en consommation ; la non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE) par le comptable des consommables informatiques acquis et dont la réception est sanctionnée par un PV de réception en date du 08 août 2022</p>	<p>Le Coordinateur</p>			Nouvelle	28 février 2023

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
9	Le comptable doit ouvrir et tenir le livre-journal des matières pour le projet	l'inexistence de livre-journal des matières pour le projet	Le comptable			Nouvelle	28 février 2023
10	Le comptable doit rétablir sans délai la tenue de la fiche de suivi du véhicule en exploitation à bord des véhicules du projet	la suppression de la tenue de la fiche de suivi du véhicule en exploitation à bord des véhicules du projet	Le comptable			Nouvelle	28 février 2023




N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
11	Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution financière	le taux de consommation des ressources allouées au projet demeure toujours faible au second semestre 2022 en dépit de sa sensible amélioration par rapport à celui du premier semestre : ce taux est de 37,38% au titre de la période alors qu'il est de 29,22% par rapport à l'année au 31 décembre 2022	Le Coordonnateur			Nouvelle	30 Juin 2023

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
12	Le Coordonnateur doit veiller à l'harmonisation de la périodicité de production des rapports prévue dans le plan de mise en œuvre du projet, le manuel de procédure avec celle prévue dans les accords de financement	La discordance de certaines dispositions du manuel de procédure élaboré avec les exigences de l'accord de financement. En effet, conformément au manuel de procédures des CEA, à la fin de chaque trimestre un rapport de suivi de budget doit être produit conjointement par le Coordonnateur du projet, le Comptable et le Responsable Financier; mais c'est le rapport semestriel de gestion prescrit par l'accord de financement qui est disponible	Le Coordonnateur	Conformément à l'accord de financement les rapports sont élaborés par semestre et soumis à la Banque mondiale au plus 45 jours après l'exécution du semestre	Non exécutée	Reconduite	30 Juin 2023

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
13	Le Coordonnateur doit veiller à la validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion avant sa présentation aux bailleurs	L'absence de validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion	Le Coordonnateur	Prise en compte de la recommandation	Non exécutée	Reconduite	28 février 2023
14	Le RF doit veiller à l'accélération du processus de validation du plan comptable en exploitation au niveau des projets	l'enclenchement du processus de validation du plan comptable par la saisine du CENAFOC par correspondance déchargée le 16 septembre 2022	Le RF			Nouvelle	
15	Le RF doit prendre les dispositions en vue de la mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre lui et les comptables des projets	la non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets	Le RF	RAS	Non exécutée	Reconduite	

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
16	Le comptable doit tenir le livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	La non tenue du livre d'inventaire tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	Le comptable	RAS	Non exécutée	Reconduite	30 juin 2023
17	Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA	le taux global d'exécution physique du PTA au 31 décembre 2022 est de 37,15% pour le second semestre et 80,07% pour l'année; le taux semestriel d'exécution physique du PTA (37,15%) a enregistré une régression d'environ 13% par rapport à celui du premier semestre qui est 42,92%	Le Coordonnateur	RAS	Non exécutée	Reconduite	30 juin 2023




N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
18	Le Coordonnateur doit prendre les dispositions idoines à la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet	Le Coordonnateur doit prendre les dispositions idoines à la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet notamment au niveau du financement IDA (Don et Crédit)	Le Coordonnateur	le taux de décaissement des ressources des bailleurs a connu une amélioration significative grâce la réalisation des indicateurs au titre de 2022	Partiellement exécutée	Reconduite	30 juin 2023
19	Le coordonnateur doit faire élaborer en accord avec les partenaires (la Banque mondiale et l'AFD) la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur le projet et en élaborer pour les ressources	L'inexistence de la nomenclature/ répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers	Le Coordonnateur	la nomenclature/ répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers est disponible	Partiellement exécutée	Reconduite	

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
	générees par le projet						

AP

AP

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
20	Le comptable doit veiller à joindre dorénavant les quittances de reversement des retenues fiscales (AIB et TVA) aux dossiers de paiement	l'absence de la quittance de reversement des retenues fiscales (AIB et TVA) dans les dossiers de paiement examinés (cas des dossiers de règlement des facture n°009/MPB/2022 du 07/08/2022 relative à l'acquisition de matériel informatique au profit de la cellule d'assurance qualité et les membres du projet CoE,EJE/EPAC et facture n°FDC 00143 du 14/09/2022 relative au contrat N°6012-2021/UAC portant acquisition d'un mini bus	Le comptable			Nouvelle	28 février 2023

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
		climatisé de 30 places pour les sorties pédagogiques au profit du CoE.EIE);					

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
21	Le comptable doit veiller à la production sans délai, par la CVO, de la facture de montant 3408600 F CFA et relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER	l'absence de facture dans le dossier de paiement relatif à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER (montant : 3408600 F CFA)	Le comptable			Nouvelle	28 février 2023




N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
22	Le comptable doit veiller à la mention de l'imputation budgétaire de la dépense sur les factures et autres pièces justificatives objet de liquidation	la liquidation de certaines factures sans mention du compte d'imputation budgétaire de la dépense (cas de la facture relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord avec ESP DAKAR CEA et de la facture relative à l'achat de billet d'avion au profit dans le cadre de la visite de partenariat avec les CEA DU GHANA du 28/08 au 04/09/2022)	Le comptable			Nouvelle	28 février 2023

AP

AP

N°	Recommandations	Constats/Opérations Concernées	Responsable de la mise en œuvre	Actions entreprises	Niveau de mise en œuvre	Typologie (nouvelle ou ancienne)	Délai de mise en œuvre
23	Le comptable doit procéder sans délai à la liquidation de la facture n°202210-2358 de montant 524300 F CFA et relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature de l'accord de partenariat avec EMIG NIGER	la non liquidation de la facture n°202210-2358 de montant 524300 F CFA et relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER	Le comptable			Nouvelle	28 février 2023

LISTE DES PIÈCES JOINTES

Pièce jointe n°1 : Ordre de mission de la commission

Pièce jointe n°1

Ordre de mission de la commission



*Inspection Générale
des Finances*

Cotonou, le 11 JAN 2023

N° 001/2023/MEF/IGF/DAAFC

NOTE DE SERVICE

En application de la lettre de mission n°050-C/2022/CMAI/MEF/SP du 30 décembre 2022, il est créé à l'Inspection Générale des Finances la commission composée comme suit :

N° d'ordre	Libellé de la mission	Objectifs de la mission	Composition de la commission	Durée de la mission
1	Audits semestriels des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact au Développement, CEA Impact (CEA-SMIA, C2EA et CoE-EIE) au titre du second semestre 2022.	Il s'agira de fournir une assurance sur : - le bon fonctionnement du système de contrôle interne ; - la bonne gestion administrative du projet ; - la gestion comptable et financière des ressources du projet ; - le respect des procédures de passation des marchés et d'exécution des commandes publiques ; - l'atteinte des objectifs du projet à travers la mise en œuvre adéquate des contrats/conventions signés avec les différents partenaires et/ou prestataires du projet.	Président : Norbert BALARO Rapporteur SALEY Massaoudou Membre : IDOHOU Gilbert	30 jours

Les missions se dérouleront conformément à la note de service n°112/2021/MEF/IGF/SP du 07 mars 2021 y relative après validation des termes de référence par l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Service.

La commission dispose de tout pouvoir d'investigation auprès des institutions, des services et des personnes morales ou physiques impliqués dans l'objet de sa mission. Elle peut faire appel à toute personne dont la compétence et l'expérience seraient jugées utiles.

Inspecteur Général des Finances,
Chef de Service

ZISSON FACINOU.-